



ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

REGLEMENT FINANCIER (PEF) 2022/2023

L'Ecole Internationale Léonard de Vinci tire ses ressources des droits d'écolage et des droits annexes qui assurent la couverture des charges de fonctionnement et d'équipement.

L'inscription ou la réinscription de l'élève dans l'établissement se fera sous réserve de l'acceptation et le respect des conditions financières décrites dans le présent document.

La réinscription d'un élève ne sera acceptée que si la famille est en règle avec la comptabilité de l'établissement (droit de scolarité, transport, cantine) au titre de l'année scolaire 2022/2023.

ARTICLE 1-DROITS D'INSCRIPTION, REINSCRIPTION ET SCOLARITE ANNUELS

❖ Droits de scolarité et droits d'inscription (révisables annuellement)

*DROIT DE PREMIERE INSCRIPTION (REVISABLE ANNUELLEMENT)	
MATERNELLE /ELEMENTAIRE	50 000 XOF
COLLEGE /LYCEE	50 000 XOF
FRAIS D'INSCRIPTION/REINSCRIPTION (REVISABLE ANNUELLEMENT)	
TOUS SYSTEMES	155 000 XOF
DROIT DE SCOLARITE (REVISABLE ANNUELLEMENT)	
MATERNELLE	1 080 000 XOF
ELEMENTAIRE	1 318 000 XOF
COLLEGE	1 667 000 XOF
LYCEE	2 300 000 XOF

ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

Maternelle-Primaire-Collège-Lycée

Programme français et national-bilingue

Abidjan Cocody- Riviera Abatta-06 BP 26 Abidjan 06

Tel : +225 22459320 / Cel : 00225 75 10 10 10 / 00225 88 94 92 39

RCCM : CI-ABJ-2017-B-24829-CC No : 1743822 T- CNPS : 315119

Banque : BICICI No CI93 C100 6017 5301 0163 8000 6613



ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

Les élèves affectés de l'Etat payent également les droits de première inscription ainsi que les frais d'inscription/réinscription.

*Pour tout élève s'inscrivant pour la première fois dans l'établissement, un droit spécifique unique et non divisible, quelle que soit la durée de la scolarité, est exigible au moment de l'inscription. Ce **droit de 1^{ère} inscription** n'est pas remboursable en cas d'annulation d'inscription ou de départ anticipé.

Nous avons, à partir la rentrée scolaire 2021/2022, instauré des **frais d'inscription/réinscription**. D'un montant annuel de **155 000 XOF**, ces frais sont également éligibles au moment de l'inscription. En cas d'annulation de l'inscription au plus tard le 30 juin 2022, 30% du montant sera restitué. Passé ce délai, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

AUTRES FRAIS APPLICABLE (REVISABLE ANNUELLEMENT)	
Test d'entrée	15 000 XOF
Perte ou détérioration d'un livre du CDI ou de la BCD	5 000 XOF <i>livre de poche</i>
	15 000 XOF <i>autre livre</i>
Perte carnet de correspondance	5000 XOF
Frais pour chèque impayé	30 000 XOF
Perte de la carte Multiservice (carte d'accès, carte d'identité scolaire)	25 000 XOF

ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

Maternelle-Primaire-Collège-Lycée

Programme français et national-bilingue

Abidjan Cocody- Riviera Abatta-06 BP 26 Abidjan 06

Tel : +225 22459320 / Cel : 00225 75 10 10 10 / 00225 88 94 92 39

RCCM : CI-ABJ-2017-B-24829-CC No : 1743822 T- CNPS : 315119

Banque : BICICI No CI93 C100 6017 5301 0163 8000 6613



ÉCOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

ARTICLE 2 L'UNIFORME

L'uniforme est obligatoire pour tous les niveaux et vendu au sein de l'établissement. Une fois que le choix de l'uniforme par le parent est fait, il se rendra à la comptabilité de l'établissement pour un paiement en espèces.

Les Tarifs des uniformes sont révisables annuellement.

Ces tarifs sont issus d'un accord entre l'EILV et le prestataire. Aucune réduction n'est possible.

	NATURE	PRIX
LYCEE	Ensemble (jupe/pantalon, chemise, cravate/lavallière)	22 000 XOF
	Veste (La veste ne fait pas partie de l'ensemble)	25 000 XOF
	Pantalon	8 000 XOF
	Jupe	8 000 XOF
	Chemise	9 000 XOF
	Lavallière ou cravate	2 000 XOF
COLLEGE	Ensemble (jupe/pantalon, chemise, cravate/lavallière)	17 000 XOF
	Pantalon	8 000 XOF
	Jupe	8 000 XOF
	Chemise	7 000 XOF
	Lavallière ou cravate	2 000 XOF
ELEMENTAIRE	Ensemble (jupe/bermuda, chemise, cravate/lavallière)	15 000 XOF
	Chemise	6 500 XOF
	Bermuda/Jupe	6 500 XOF
MATERNELLE	Ensemble garçon maternelle (Bermuda, chemise, nœud papillon)	13 000 XOF
	Robe trapèze avec manche (fille maternelle)	13 000 XOF
	Robe sans manche (fille maternelle)	10 000 XOF
	Chemise manche courte	3 000 XOF
	Nœud papillon/Cravate	2 000 XOF
	Bermuda	6 000 XOF

ÉCOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

Maternelle-Primaire-Collège-Lycée

Programme français et national-bilingue

Abidjan Cocody- Riviera Abatta-06 BP 26 Abidjan 06

Tel : +225 22459320 / Cel : 00225 75 10 10 10 / 00225 88 94 92 39

RCCM : CI-ABJ-2017-B-24829-CC No : 1743822 T- CNPS : 315119

Banque : BICICI No CI93 C100 6017 5301 0163 8000 6613



ÉCOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

AUTRES	Pull-over	20 000 XOF
	Tenue de sport	8 500 XOF
	Polos	7 000 XOF

ARTICLE 3 INSCRIPTION /REINSCRIPTION D'UN ELEVE

INSCRIPTION

L'enregistrement de la demande d'inscription est soumis obligatoirement au :

- Dépôt du dossier complet au service scolarité à compter du 01 mars 2022.
- Paiement des frais du test d'entrée (15 000 XOF) à partir de la classe de CP
- Versement des droits de première inscription et des frais d'inscriptions dans un délai de 3 jours après la validation du dossier (le parent est prévenu par appel ou Message téléphonique, par le service scolarité de l'établissement).

*En cas de désistement, **les droits de premières inscriptions** ne sont pas remboursables. Ils restent acquis à l'établissement quelle que soit la situation à l'origine du désistement.

* En cas de désistement avant le 30 juin 2022, **30% du montant des frais d'inscription** sera restitué. Passé ce délai, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Le règlement s'effectue par chèque bancaire ou versement espèces à la comptabilité de l'établissement, par dépôt d'espèces à la banque ou par virement bancaire.

Pour les paiements par chèque bancaire, l'inscription sera considérée comme effective une fois le chèque encaissé.

Pour les paiements par dépôt d'espèces ou par virement bancaire, le récépissé de versement doit être transmis à la comptabilité dans les plus brefs délais.

REINSCRIPTION

La réinscription d'un élève est soumise à la validation préalable de son dossier par le service financier de l'établissement. Une famille qui présente des impayés relatifs à la scolarité ainsi que tous les frais

ÉCOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

Maternelle-Primaire-Collège-Lycée

Programme français et national-bilingue

Abidjan Cocody- Riviera Abatta-06 BP 26 Abidjan 06

Tel : +225 22459320 / Cel : 00225 75 10 10 / 00225 88 94 92 39

RCCM : CI-ABJ-2017-B-24829-CC No : 1743822 T- CNPS : 315119

Banque : BICICI No CI93 C100 6017 5301 0163 8000 6613



ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

annexes de l'année antérieure (année scolaire en cours au moment de la réinscription), ne sera pas autorisée à réinscrire un enfant.

L'enregistrement de la demande de réinscription est soumis au :

- Renseignement du formulaire de réinscription et dépôt du dossier complet au service scolarité à partir du 01 mars 2022.
- Paiement des frais de réinscription avant le 30 Mai 2022.
- Paiement du premier versement de la scolarité avant le 01 Aout 2022

En cas de renoncement, ce premier versement peut être remboursé sur demande écrite, revêtue d'une signature originale. Date limite d'arrivée de la demande : 29 Aout 2022. Passé ce délai aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

ARTICLE 4 CALENDRIER FINANCIER

Les droits de scolarité et tout autre frais applicables sont payables par tranches.

Les appels de fonds sont envoyés par courrier électronique, message téléphonique ou note écrite au responsable de la scolarité de l'élève. Cela se fera trente (30) jours avant la date limite de paiement indiquée ci-dessous. Un premier rappel se fera quinze (15) jours avant la date limite et un second rappel sept (7) jours avant la date limite de paiement.

Passé ce délai, et en cas de non-respect du calendrier des paiements, la direction se réserve le droit de prononcer une exclusion de classe.

Dans le cas d'une admission après le 28 Novembre 2022, l'école facturera les droits de scolarité au prorata temporis.

ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

Maternelle-Primaire-Collège-Lycée

Programme français et national-bilingue

Abidjan Cocody- Riviera Abatta-06 BP 26 Abidjan 06

Tel : +225 22459320 / Cel : 00225 75 10 10 10 / 00225 88 94 92 39

RCCM : CI-ABJ-2017-B-24829-CC No : 1743822 T- CNPS : 315119

Banque : BICICI No CI93 C100 6017 5301 0163 8000 6613



ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

	CALENDRIER FINANCIER SCOLARITE					
	INSCRIPTION/ REINSCRIPTION	SCOLARITE	1 ^{er} Versement	2 ^{ème} Versement	3 ^{ème} Versement	4 ^{ème} Versement
DATE LIMITE DE PAIEMENT	30-mai-22		01-Aout-22	28-oct-22	30-nov-22	30-janv-23
TPSGS	155 000 XOF	1 080 000 XOF	270 000 XOF	270 000 XOF	270 000 XOF	270 000 XOF
CP-CM2		1 318 000 XOF	329 500 XOF	329 500 XOF	329 500 XOF	329 500 XOF
COLLEGE		1 667 000 XOF	416 750 XOF	416 750 XOF	416 750 XOF	416 750 XOF
LYCEE		2 300 000 XOF	600 000 XOF	575 000 XOF	575 000 XOF	575 000 XOF

CALENDRIER FINANCIER CANTINE			
TOTAL ANNEE	1 ^{er} Versement	2 ^{ème} Versement	3 ^{ème} Versement
	DATE LIMITE DE PAIEMENT		
	01-sept-22	02 Janv-23	30-Avril-23
450 000 XOF	157 500 XOF	157 500 XOF	135 000 XOF

Le service de restauration est assuré par l'entreprise KCYSS Sarl. Les repas sont proposés tous les jours de la semaine sauf le Mercredi.

*Lors de l'inscription, les familles doivent opter pour le régime externe ou demi-pensionnaire.

*L'inscription est valable pour une période, prédéfinie ci-dessous :

Première période : 01 septembre 2022 au 16 Décembre 2022

Deuxième période : 02 Janvier 2023 au 28 Avril 2023

Troisième période : 02 Mai 202 au 10 Juillet 2023

En cas de désistement avant la fin de la période, le montant total reste dû.

***Les tarifs restent inchangés même en cas de congés ou d'absence.**

ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

Maternelle-Primaire-Collège-Lycée

Programme français et national-bilingue

Abidjan Cocody- Riviera Abatta-06 BP 26 Abidjan 06

Tel : +225 22459320 / Cel : 00225 75 10 10 / 00225 88 94 92 39

RCCM : CI-ABJ-2017-B-24829-CC No : 1743822 T- CNPS : 315119

Banque : BICICI No CI93 C100 6017 5301 0163 8000 6613



ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

CALENDRIER FINANCIER TRANSPORT				
ZONE	TOTAL ANNEE	1 ^{er} Versement	2 ^{ème} Versement	3 ^{ème} Versement
		DATE LIMITE DE PAIEMENT		
		01-sept-22	02-janv-23	30-avril-23
ZONE A	300 000 XOF	105 000 XOF	105 000 XOF	90 000 XOF
ZONE B	350 000 XOF	122 500 XOF	122 500 XOF	105 000 XOF
ZONE C	400 000 XOF	140 000 XOF	140 000 XOF	120 000 XOF

Le montant des frais de Transport est fixé selon la zone d'habitation de l'élève. Les frais de transport sont payables d'avance selon les modalités ci-dessus.

Zones desservies:

ZONE A	Abatta, Cite Sir, Faya, Feh kesse
ZONE B	Feh-Kesse - Bingerville nouvelle Gare, Palmeraie, Bonoumin, Akouedo,
ZONE C	A partir de la Nouvelle gare de Bingerville, II Plateaux-Angré, Cocody centre, 7eme et 8eme tranche, Riviera Golf, Riviera 2 et 3

L'établissement se réserve le droit d'affecter à l'une des zones prédéfinies, tout lieu d'habitation ne figurant pas dans le tableau ci-dessus.

L'inscription est valable pour la durée de a période prédéfinie ci-dessous :

Première période : 01 septembre 2022 au 16 Décembre 2022

Deuxième période : 02 Janvier 2023 au 28 Avril 2023

Troisième période : 02 Mai 2023 au 10 Juillet 2023

En cas de désistement avant la fin de la période, le montant total reste dû.

ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

Maternelle-Primaire-Collège-Lycée

Programme français et national-bilingue

Abidjan Cocody- Riviera Abatta-06 BP 26 Abidjan 06

Tel : +225 22459320 / Cel : 00225 75 10 10 10 / 00225 88 94 92 39

RCCM : CI-ABJ-2017-B-24829-CC No : 1743822 T- CNPS : 315119

Banque : BICICI No CI93 C100 6017 5301 0163 8000 6613



ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

ARTICLE 5 DROITS D'EXAMEN

Les Montants des droits d'examen pour le Diplôme National du Brevet et les Epreuves anticipées du baccalauréat vous seront communiqués en cours d'année.

ARTICLE 6 MODE DE PAIEMENT ET INCIDENT FINANCIER

L'Ecole Internationale Léonard de Vinci propose plusieurs modes de paiement :

- Par chèque bancaire,
- Par règlement en espèce à la comptabilité de l'établissement,

Un reçu, émis par la comptabilité vous sera délivré à chaque paiement.

- Par virement bancaire :

BICICI	
TITULAIRE DU COMPTE	ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI
IBAN	CI93 CI00 6017 5301 0163 8000 6613
BICICI	BICICIABXXX

ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

Maternelle-Primaire-Collège-Lycée

Programme français et national-bilingue

Abidjan Cocody- Riviera Abatta-06 BP 26 Abidjan 06

Tel : +225 22459320 / Cel : 00225 75 10 10 10 / 00225 88 94 92 39

RCCM : CI-ABJ-2017-B-24829-CC No : 1743822 T- CNPS : 315119

Banque : BICICI No CI93 C100 6017 5301 0163 8000 6613



ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

- Par versement d'espèce sur les comptes de l'établissement :

CAC	
INTITULE	ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI
NUMERO DE COMPTE	25 301 000 0848

BICICI	
INTITULE	ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI
NUMERO DE COMPTE	09753 101638 000 66

*Montant des frais de timbre : 100 F CFA par dépôt (seuls les versements sur le compte BICICI sont concernés).

Le justificatif de versement sur le compte doit être déposé à la comptabilité dans les plus brefs délais. Le parent recevra pour chaque versement, un reçu établi par la comptabilité.

ARTICLE 7 REMISES POUR LES FRATRIES

Les familles dont le responsable de la scolarité a inscrit plus de 2 enfants à l'Ecole Internationale Léonard de Vinci, bénéficient d'un abattement de 10% appliqué exclusivement sur les droits de scolarité de chaque enfant.

ARTICLE 8 INCIDENTS DE PAIEMENT

- En cas de rejet d'un chèque pour insuffisance de provision, les familles devront s'acquitter d'une pénalité d'un montant de 30 000 FCFA. Aucun autre règlement par chèque ne sera accepté.
- En cas de retards de paiement (Une semaine après la date limite de paiement) des droits de scolarité, du transport et de la cantine, l'école se réserve le droit de prononcer une exclusion de la classe.
- L'établissement ne reconnaît qu'un seul responsable de la scolarité. Pour les familles divorcées et recomposées, s'il existe une décision de justice attribuant le paiement de toute ou une partie de la

ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

Maternelle-Primaire-Collège-Lycée

Programme français et national-bilingue

Abidjan Cocody- Riviera Abatta-06 BP 26 Abidjan 06

Tel : +225 22459320 / Cel : 00225 75 10 10 10 / 00225 88 94 92 39

RCCM : CI-ABJ-2017-B-24829-CC No : 1743822 T- CNPS : 315119

Banque : BICICI No CI93 C100 6017 5301 0163 8000 6613



ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

scolarité par l'un, l'autre ou les deux parents, une copie de l'acte juridique doit être impérativement présentée au moment de l'inscription ou de la réinscription de l'élève.

*sauf présentation d'une nouvelle décision de justice intervenant en cours d'année, aucune modification ne sera autorisée.

Ce règlement financier, avec toutes ses dispositions, est pleinement et entièrement accepté dès inscription d'un élève et il ne saurait être dénoncé.

Toute signature portée sur la fiche d'inscription ou de réinscription ou tout autre document fait office d'approbation de celui-ci.

Fait à Abidjan le 01 Février 2022

L'Administrateur Délégué,

Nelly M.KONE

ECOLE INTERNATIONALE LEONARD DE VINCI

Maternelle-Primaire-Collège-Lycée

Programme français et national-bilingue

Abidjan Cocody- Riviera Abatta-06 BP 26 Abidjan 06

Tel : +225 22459320 / Cel : 00225 75 10 10 / 00225 88 94 92 39

RCCM : CI-ABJ-2017-B-24829-CC No : 1743822 T- CNPS : 315119

Banque : BICICI No CI93 C100 6017 5301 0163 8000 6613